

Pour l'accessibilité du diagnostic et de parcours de formation aux compétences entrepreneuriales

La présente proposition a pour objectif de rendre accessible aux créateurs, repreneurs et travailleurs indépendants un diagnostic de compétences débouchant sur un parcours modulaire financé, adapté au projet et à sa viabilité. Il s'agit également de reconnaître les acquis utiles à un retour vers l'emploi salarié.

Nous faisons le constat qu'il est nécessaire de distinguer la maîtrise d'un métier de la capacité à diriger une activité. Les besoins de positionnement, les limites d'une offre uniforme, ainsi que le risque de mesurer la réussite au seul nombre de créations sont prégnants dans un contexte de multiplication des projets d'entrepreneuriat. En 2025, la France a enregistré un nouveau record avec 1 165 800 créations d'entreprises, soit une hausse de 4,9 % par rapport à 2024. La France compte environ 2,7 millions de micro-entrepreneurs activement enregistrés auprès de l'Urssaf. Or, 31% des entreprises créées ne sont plus actives 5 ans après selon les données de l'INSEE.

Ces données démontrent un enjeu réel à accompagner et former les projets d'entrepreneuriat. Aussi, nous soumettons au débat les mesures suivantes :

- 1. Renforcer l'accessibilité du diagnostic de compétences entrepreneuriales :** relation client, gestion, choix du modèle économique, organisation. Le coût du diagnostic ne doit pas devenir une barrière administrative à l'initiative.
- 2. Faciliter l'accès à un parcours composé de modules et de mises en pratique,** avec un référent identifié et des horaires compatibles avec l'activité. Permettre l'accès aux publics non encore immatriculés en clarifiant le financeur responsable.
- 3. Formaliser les compétences acquises et les suites possibles,** y compris une réorientation ou un renoncement au projet lorsque celui-ci n'est pas viable.

Le pilotage pourrait être confié à l'État et aux Régions avec les fonds de formation compétents, les acteurs de l'emploi et les réseaux d'accompagnement.